

# Autisme/TED et Intégration sensorielle

Formation, par Olivier Gorgy  
Dr ès Sciences du mouvement et psychomotricien

**Public : Parents, Accompagnants.**



**Inscription et  
Renseignements :**

Tel : 06 63 38 93 29  
[gateaudepluie@live.fr](mailto:gateaudepluie@live.fr)

Places limitées

25/26 octobre 2014,

à Ste Maure de Touraine



En partenariat avec,



# CONTENU ET PRE-REQUIS

## Intitulé de la formation : **INTEGRATION SENSORIELLE**

### **Modalités**

Intervenant : Olivier GORGY est psychomotricien depuis 1995, docteur en Sciences du Mouvement Humain, diplômé en 2007 de l'Université de la Méditerranée. Formé à L'IS aux USA en 2001 au sein du Rock Brook Institute (New Jersey). Il relie les comportements - problèmes des enfants autistes à un déficit d'interaction entre le corps et l'environnement.

Lieu: Sainte Maure de Touraine

Dates : 25 et 26 octobre 2014

Durée : 7h00 par jour, durée total du stage 2 jours.

Horaires: 9h/17h00 (dont 1h pour le déjeuner)

Public : parents et accompagnants de personne avec autisme ou TED, éducateurs, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes.

Conditions d'accès : S'occuper d'une ou plusieurs personnes avec autisme ou TED.

Type d'action formation : Formation générale au concept de l'intégration sensorielle et à son application concernant la gestion des comportements – problèmes et des troubles de l'apprentissage.

Objectif de la formation : **Les stagiaires seront capables** d'observer et reconnaître les difficultés sensorielles, les comportements-problèmes, les troubles de l'apprentissage. Ils sauront mettre en place les bonnes pratiques face aux comportements-problèmes et utiliser un programme sensoriel pour l'évolution et le bien être de la personne avec autisme.

### **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

Moyens pédagogiques : salle équipée, un vidéo projecteur, un dossier de stage par participant.

### Méthodes pédagogiques

Jour 1 : Exposé théorique sur la sensori - motricité et sur l'intégration sensorielle.

Jour 2 : Etude de cas spécifiques (sur les vidéos de 10 mn maximum fournies par les parents, ou accompagnant, de leur enfant dans ses activités quotidiennes, en situation de jeu...). Compte-rendu global de profil sensoriel avec préconisations.

Validation : Une attestation de stage sera fournie à tout stagiaire à l'issue de la formation.

Liste des stagiaires : remise sur place.

Nombres de participants : 15 maximum

### **Règlement**

Coûts de la formation par participant : 310 €,

Tarif préférentiel parents : 310 € pour les 2 parents.

*•Montant non assujetti à la TVA, hors déplacement, hébergement, repas.*

**Modalités d'inscription** : remplir le formulaire d'inscription électronique (à demander par email « formulaire IS » à l'adresse [gateaudepluie@live.fr](mailto:gateaudepluie@live.fr)).

Adresser le règlement à l'ordre de l'association : Gâteau de Pluie, 6, rue de Richelieu 37 300 Joué-lès-Tours.

Avant le 10 septembre 2014 date limite d'inscription dont le règlement fait foi.

Aucun paiement ne sera accepté le jour de la formation ; une pénalité de 30 % sera appliquée en cas d'annulation.

Convocation avec adresse du lieu de stage envoyée à compter du 15 septembre.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **1-Effectivité des inscriptions :**

La formation sera possible si le nombre d'inscriptions est suffisant (minimum 10 stagiaires sans compter les deuxièmes parents, père ou mère, venant à titre gratuit) à la date limite d'inscription soit le 10 septembre 2014. Si le stage est reporté, les inscriptions sont reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

## **2-Date limite des inscriptions :**

L'inscription doit être effectuée au minimum 45 jours avant le début de la formation soit avant le 10 septembre 2014. Lorsque le nombre de participants maximum est atteint (15 participants), toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement, la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

## **3-Modalités d'inscription :**

L'inscription doit se faire par le biais du bulletin d'inscription électronique reçu par mail (éventuellement sur demande par mail : [gateaudepluie@live.fr](mailto:gateaudepluie@live.fr)) ET par l'envoi du règlement de 310 euros par chèque à l'ordre de Gâteau de pluie, à l'adresse suivante : Association Gâteau de pluie, 6, rue de Richelieu, 37300 Joué-lès-Tours. Sans la réception du règlement par courrier avant le 10 septembre 2014, l'inscription ne sera pas validée. Paiement en deux fois possible : faire parvenir les deux chèques de 155 euros chacun en un seul envoi à l'adresse ci-dessus ; les deux chèques seront encaissés quoiqu'il arrive avant le 10 septembre.

(Pour toutes informations complémentaires : [gateaudepluie@live.fr](mailto:gateaudepluie@live.fr) ou 06 63 38 93 29 )

## **4-Annulation :**

Toute annulation ou report d'inscription de la part du stagiaire (individuel ou pris en charge par l'employeur) doit être signalée et confirmée par écrit (mail: [gateaudepluie@live.fr](mailto:gateaudepluie@live.fr)).

**Annulation de l'inscription par le stagiaire :** Avant le 10 septembre une pénalité de 30 % sera appliquée en cas d'annulation. Après la date limite d'inscription du 10 septembre 2014, le règlement sera considéré comme dû et intégralement conservé. En cas de force majeure (maladie, décès, accident), il sera intégralement remboursé sur présentation d'un justificatif, sans limite de date.

**Annulation du stage par l'organisme de formation :** toute somme versée pour les frais d'inscription est remboursée intégralement.

## **5-Convocation :**

Quatre semaines avant le stage, les participants reçoivent la convocation (adresse du lieu de formation, horaires), un plan d'accès et une liste d'hôtels.

## **6-Cout par participant :**

Les frais d'inscription s'élèvent à 310 euros par participant. Dans le cas de parents (père et mère) désirant participer ensemble au stage, il n'y aura qu'un seul paiement demandé de 310 euros pour les deux parents. Les couts d'inscription sont nets, ne sont pas assujettis à la TVA, et sont hors déplacement, hébergement et restauration.

## **7-Supports de formation :**

L'utilisation des documents remis lors de la formation ou à l'issue de celle-ci est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».